



Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

Publié le



ID : 001-210101739-20230221-2023_039_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Renouvellement du contrat d'abonnement d'enregistrements pour l'accueil téléphonique avec la société ATS Studios (1.4.)**

Service : *Service communication (VA)*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU la proposition écrite adressée par ATS STUDIOS le 10 février 2023,

VU le budget 2023,

VU l'engagement n°23D-000996,

VU l'utilité pour la mairie d'avoir un outil de communication performant et réactif,

VU la possibilité d'annoncer des informations par le biais du message d'attente téléphonique et du répondeur, eu égard à l'expérience conduite durant plusieurs années,

DÉCIDE

DE SOUSCRIRE un abonnement d'enregistrement de messages vocaux pour l'accueil téléphonique (variations de 50 messages par an) avec la société ATS STUDIOS, dont le siège social est au 32, quai Jaÿr à LYON (69009), pour l'année 2023. Le montant du contrat est fixé à 1 520,00 € HT.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 21 février 2023.

Le maire,
Patrice DUNAND

Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 23 février 2023 et publiée sur le site internet de la ville le 23 février 2023.

